



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement public

Question écrite n° 86562

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évaluation de la pertinence des dispositions législatives et réglementaires relatives au financement des campagnes électorales et des partis politiques. En effet celui-ci préconise, sur le modèle du dispositif existant en droit fiscal, et sous réserve d'une définition précise du champ des missions et des responsabilités, d'accorder aux experts-comptables le statut de tiers de confiance pour la production et la conservation des pièces justificatives requises pour les comptes de campagne. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86562

**Rubrique :** Partis et mouvements politiques

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2015](#), page 5852

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)